UN ADMIRATEUR DE THÉOPHILE.

Frédéric Lachèvre.

PQ
1716
B25
L3
1922

STORAGE-ITEM
LPC

LPA-D46E
U.B.C. LIBRARY

U.B.C. LIBRARIES

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

UN ADMIRATEUR DE THÉOPHILE

CRITIQUE LITTÉRAIRE

(*La Satyre du Temps*, 1622, et son auteur.)

COULOMMIERS
IMPRIMERIE PAUL BRODARD

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

UN ADMIRATEUR DE THÉOPHILE

CRITIQUE LITTÉRAIRE

(*La Satyre du Temps*, 1622, et son auteur.)

COULOMMIERS

IMPRIMERIE PAUL BRODARD

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of British Columbia Library

http://www.archive.org/details/unadmirateurdet00lach

UN ADMIRATEUR DE THÉOPHILE

CRITIQUE LITTÉRAIRE

« La Satyre du Temps » (1622) et son auteur.

La Satyre du Temps est la première manifestation de critique littéraire au XVIIe siècle ; elle nous apporte un jugement sommaire sur les principaux écrivains de la régence de Marie de Médicis et du commencement du règne de Louis XIII. A ce titre, elle mérite qu'on s'y arrête un instant. La personnalité de son auteur n'est pas non plus indifférente, l'intérêt attaché à ses appréciations dépend de leur valeur propre et aussi de la situation sociale que cet auteur occupait lorsqu'il les a formulées.

Nous devons la connaissance de cette curieuse pièce à M. Ed. Tricotel qui, en l'insérant dans ses *Variétés bibliographiques*, l'a entourée de commentaires copieux [1]. Malheureusement, il n'a pu préciser la date exacte de sa publication et les renseignements qu'il fournit sur son auteur présumé : Nicolas Besanzon, sont peu abondants. Laissons-lui la parole :

« Elle (*La Satyre du Temps*) parut pour la première fois, suivant Le Clerc, à Lyon, en 1619, à la suite de *L'Espadon Satyrique* (de Desternod). On la retrouve dans d'autres éditions de ce livre, notamment dans celle de Lyon, Jean Lautret, 1626, in-12 de 143 pages (elle occupe dans cette édition les pages 131 à 139, ainsi que dans la *Satyre Menippée* de Courval-Sonnet, *Lyon, Vincent de Cœursilly*, 1623, in-8, p. 186-193. [2]).

« Quel est l'auteur de cette pièce ? Sur ce point, les avis sont partagés. Les uns, comme Goujet (*Bibliothèque Française*, t. XIV, p. 310-313), et l'abbé Joly pensent que Courval a écrit cette satyre ; d'autres, comme Le Clerc et d'Artigny (*Nouveaux Mémoires d'Histoire et de Littérature*, t. VII, p. 111-121), l'attribuent à un poète assez obscur nommé Besançon. Pour

1. Nous renvoyons, pour le texte complet de cette pièce, aux *Variétés bibliographiques* de M. Ed. Tricotel, 1863. Nous ne donnons ici que les extraits qui nous permettent de chercher à en découvrir l'auteur.

2. Courval-Sonnet a été complètement étranger à cette édition de 1623, elle reproduit, en effet, simplement la troisième édition de la *Satyre Menippée* de Paris, 1610 ; mais pour qu'on ne puisse la reconnaître, on a supprimé l' « Avis au Lecteur » et le sixain de Courval relatif à cette troisième édition.

nous, nous n'hésitons pas à admettre cette dernière opinion, et voici nos motifs à l'appui. Besançon a signé *La Satyre du Temps* dans l'édition de *L'Espadon* ci-dessus indiquée ; dans la *Satyre Menippée* de Courval[1], au contraire, aucun nom, aucune signature. C'est là, ce me semble, un motif suffisant pour donner la paternité de l'œuvre à Besançon, qui se nomme et qui signe. Dira-t-on que ce nom est un nom de convention et de fantaisie? Non, car nous trouvons, dans les œuvres de Gilles Durant, une pièce intitulée *Songe* adressée à Nicolas Bezançon. C'est l'ode XXI du premier livre[2] ; malheureusement cette pièce n'apprend rien sur notre auteur. Nous voyons également dans le même volume, au milieu des pièces en l'honneur de Durant, une longue ode à la manière antique avec strophes, antistrophes et épodes, signée Nic. Bezançon. Tout ceci prouve, selon nous, que ce poète a réellement existé et n'est nullement un être imaginaire. Nous croyons donc que *La Satyre du Temps* est l'œuvre de Nicolas Bezançon et qu'elle doit lui être restituée. »

I

Plus heureux que M. Ed. Tricotel, nous avons découvert l'édition de *L'Espadon Satyrique* où *La Satyre du Temps* a paru pour la première fois, ce n'est pas celle de Lyon, 1619. La voici :

L'Espadon Satyrique. Par le sieur Desternod. Reveu et augmenté de nouveau. Lyon, Jean Lautret, 1622, in-12 de 5 feuillets et 155 pages chiffrées[3].

La Satyre du Temps est ainsi des derniers mois de 1621 ou du premier semestre de 1622.

Dans cette édition de *L'Espadon Satyrique*, *La Satyre du Temps* porte Besançon tout court. Est-ce à dire qu'elle soit, comme le croit Ed. Tricotel, de Nicolas Besanzon, l'ami de Gilles Durant de la Bergerie? C'est une autre question.

Nous sommes un peu, mais pas beaucoup plus renseigné sur Nicolas Bezançon que ne l'a été Tricotel. Nous savons seulement qu'il a contribué pour un sonnet au *Tombeau d'Othon Turnèbe* (ou Tournebu)

1. Cette édition de *La Satyre Menippée* contre les femmes de Courval-Sonnet (Lyon, 1623), a été faite, nous l'avons dit, sans la participation de l'auteur ; les éditions de Rouen des *Satyres* de Courval-Sonnet ne renferment pas *La Satyre du Temps*, par exemple l'édition de Rouen, Guillaume de La Haye, 1627.

2. *Œuvres Poétiques du sieur de la Bergerie, avec les imitations tirées du latin de Jean Bonnefons, Paris, Abel l'Angelier*, 1594, in-12 (Tricotel).

3. C'est la troisième édition, de Jean Lautret, de *L'Espadon Satyrique*. Elle renferme, en dehors des XVI satyres de Desternod, une ode satyrique d'un amoureux à sa maistresse, qui a remplacé, dans l'édition de Cologne, 1680, la XVIe satyre contre l'apostat Léandre. Nous avons donné sur Desternod la première notice exacte avec bibliographie dans l'ouvrage suivant : *Le Libertinage au XVIIe siècle. Bibliographie des Recueils collectifs de Poésies libres et satiriques, publiés de* 1600 *jusqu'à la mort de Théophile de Viau* (1626), Paris, 1915.

Paris, 1582[1]; mais cette petite indication, si brève soit-elle, a son prix.

Ce sonnet du *Tombeau d'Othon Turnèbe*, en admettant que Nicolas Bezançon l'ait composé dans son adolescence, reporterait sa naissance aux environs de 1562 ou 1563. Il aurait donc eu près de soixante ans en 1622. *La Satyre du Temps* serait-elle l'œuvre d'un sexagénaire? Si oui, elle est de Nicolas Bezançon. Dans la négative, nous aurons à chercher un autre Besançon sans tenir compte du prénom de Nicolas que ne donne pas *L'Espadon Satyrique*.

Allons-nous trouver, dans *La Satyre du Temps*, une série d'indices nous permettant d'être fixé sur l'âge de celui qui l'a écrite? Cherchons-les.

II

La Satyre du Temps est dédiée à Théophile de Viau, au chef des libertins qui avait été chassé de France par ordre du roi, en 1619, pour avoir fait, suivant le *Mercure François*, « des vers indignes d'un chrestien, tant en croyance qu'en saletez [2] ». C'est à cet ex-banni dont Des Barreaux venait de publier les *Œuvres*, et à qui Louis XIII avait pardonné à son retour d'Angleterre en l'autorisant à prendre du service dans l'armée royale, que s'adresse Besançon :

La réputation que ta veine feconde
Sur l'aisle de tes vers a porté par le monde,
Le bruit de ton humeur qui plaist au plus censeur,
Ta conversation qui n'est rien que douceur,
Ta façon de parler, ta franchise et l'emphase
Que ton style divin fait paroistre en sa phrase,
Ton esprit qui de tout parle indifféremment,
Esprit accompagné du plus beau jugement
Et du sens le plus net dont jamais la nature,
Prodigue à t'enrichir, orna sa créature.
Esprit hermaphrodite, esprit qui se fait voir
Dans ses doctes escrits, vray demon de sçavoir.
Cette discrétion qui fait que l'on t'estime
De la faveur des grands possesseur legitime,
Et mille autres vertus dont un décret fatal
Força pour toy le Ciel de t'estre libéral,
Enfin m'ont obligé de t'adresser ces lignes,
Encor que de tes yeux je les cognoisse indignes,
Et qu'il soit malséant à moy, petit rimeur,
De te représenter en ces vers mon humeur....

1. *Othonis Turnebi in suprema curia, parisiensi advocati Tumulus. Lutetiae Apud Mamertum Patissonium. Typographum Regium, in officina Rob. Stephani*, M.D.LXXXII (1582). In-12 de 28 feuillets chiffrés (Bibl. Nat., Ye 8.822).

2. Pour la vie et le procès de Théophile de Viau, consulter : *Le Libertinage devant le Parlement de Paris. Le Procès du Poète Théophile de Viau* (1623-1626). Paris, 2 vol. in-8°.

L'enthousiasme à l'égard de Théophile, marqué par ce début, ne paraît guère de mise sous la plume d'un contemporain de Ronsard et de Desportes. Au contraire, il s'expliquerait naturellement si nous nous trouvions en présence d'un homme jeune, sinon mêlé à la Cour, tout au moins fréquentant les Candale, les Montmorency, les Clermont-Lodève, etc., en un mot tous les jeunes seigneurs dont Théophile était le poète préféré. Généralement les anciens n'aiment guère les nouveaux et Nicolas Besanzon, célébrant Théophile, ferait une exception à la règle.

Besançon, avant de passer à la critique des écrivains de son temps, veut bien nous exposer ses principes littéraires :

J'ay pris l'occasion et le temps de t'escrire
Contre ces rimailleurs pour nous donner à rire,
Et bien que je te sois un autheur incognu
Te faire voir ma veine et mon esprit à nu,
Te monstrer qu'en mon cœur je n'ay point de réserve
Et que je suis, sans plus, mon caprice et ma verve,
Parle à ma fantaisie et tasche seulement
Que le sens de mes vers soit pris facilement,
Que mes conceptions de chacun soient reçeues
Comme je les cognois facilement conçeues,
Et sans rien emprunter de grec ni de latin,
D'hébrieu ny d'espagnol et moins de florentin,
Sans desrober d'autruy figure ny méthode,
Suivant mon sens commun, je travaille à ma mode.
Je ne blasme personne et laisse en t'imitant
Chacun libre à parler du sujet qu'il entend,
Non que je sois si fol, surpris de l'apparence,
Que je ne sache bien discerner l'ignorance;
Mais comme je voudrois n'estre jamais repris,
Ainsi ne crois-je rien digne de mon mespris....

Chose curieuse : ce Besançon s'exprime exactement comme Théophile de Viau dans son *Elégie à une Dame*[1] :

J'approuve que chacun escrive à sa façon

et au chapitre premier de *La Première Journée* (*Fragments d'une histoire comique*)[2]:

1. *Œuvres de Théophile*, 1621, p. 12. Cette élégie avait paru pour la première fois sous le titre : *Satyre Troisiesme*, dans le *Second Livre des Délices de la Poésie Françoise*, 1620 ; cette dernière anthologie avait été brusquement retirée de la circulation parce qu'elle contenait des vers de Théophile (voir *Les Recueils collectifs de Poésies Libres et Satyriques publiées depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile de Viau* (1626), p. 73.

2. *Œuvres du sieur Théophile. Seconde partie. A Paris, chez Jacques Quesnel, rue Saint-Jacques, aux Colombes, près Saint-Benoist*, M.DC.XXIII (1623). *Avec privilège du Roy*, in-8°, p. 18. Le titre : *Fragments d'une Histoire comique*, n'a paru que dans l'édition Scudéry de 1632.

« Il faut que le discours soit ferme, que le sens y soit naturel et facile, le langage exprès, et signifiant, les afféteries ne sont que mollesse et qu'artifice, qui ne se trouve jamais sans effort et sans confusion. Ces larcins, qu'on appelle imitation des Autheurs anciens, se doivent dire des ornements qui ne sont point à nostre mode. Il faut escrire à la moderne, Demosthène et Virgile n'ont point escript en nostre temps, et nous ne sçaurions escrire en leur siècle; leurs livres quand ils les firent, estoient nouveaux, et nous en faisons tous les jours de vieux.... »

Le langage de Besançon est bien celui d'un disciple envers un maître... qui, en 1622, atteignait à peine trente-deux ans, et non le langage d'un homme d'âge avancé qui aurait commencé à rimer sous Henri III.

La liste des poètes commentés dans *La Satyre du Temps* nous apportera-t-elle quelques données sur ses auteurs préférés?

Procédons d'abord par élimination. Quels sont, parmi les versificateurs les plus célèbres, ceux qui y sont omis?

Pas un mot (sauf pour Du Bartas) sur les poètes de la fin du XVIe siècle et, en dehors de Ronsard, sur les membres de la Pléiade : Joachim Du Bellay, Remy Belleau, Jean-Antoine de Baïf, Estienne Jodelle, etc., non plus que sur Amadis Jamyn. Nicolas Besanzon, cependant, après avoir terminé ses humanités, avait lu leurs productions si on en juge par son ode « pindarique » à Gilles Durant de La Bergerie. Certes, le Besançon de *La Satyre du Temps* ne devait pas s'occuper d'eux, ils sortaient du cadre de son sujet ; mais, évidemment, il pouvait leur accorder un souvenir. Il n'a pu les passer volontairement sous silence parce que leurs œuvres n'étaient plus réimprimées depuis nombre d'années, alors que celles de Ronsard et de Du Bartas conservaient toujours des fidèles. La dernière édition de Du Bellay datait de 1597 ; celle de Belleau, de 1604 ; celle de Baïf (si on en excepte *Les Mimes*), de 1573; celle de Jodelle, de 1583 ; celle de Jamyn de 1582. Ronsard et Du Bartas avaient eu, au contraire, de 1605 à 1622, de nombreuses réimpressions. Pour le grand Chantre vendômois nous rappelons, entre autres éditions, la magnifique publication in-folio de 1609, et pour Du Bartas les éditions parisiennes des *Œuvres* de 1603, 1611, 1614, sans compter les éditions rouennaises de 1608, 1610, 1616, lyonnaises de 1606, 1607, 1608, etc. Là encore, nous apercevons dans ce dédain à l'égard de *La Pléiade*, une présomption que le Besançon de *La Satyre du Temps* était plus jeune que Théophile !

III

Les jugements que ce même Besançon porte sur ses contemporains, de 1605 à 1622, aideront-ils à confirmer ou à infirmer cette présomption de « jeunesse » que nous lui prêtons? Tout en ayant l'air d'attribuer ses critiques aux adversaires qu'il attaque justement, notre satirique les fait siennes en quelque sorte, et on reconnaîtra qu'elles paraissent assez fondées.

Malherbe.

Ils disent que Malherbe emperle trop son style,
Supplement coustumier d'une muse infertile
Et qu'ayant travaillé deux mois pour un sonnet,
Il en demeure quatre à le remettre au net ;
Que ses vers ne sont pleins que de paroles vaines
Et de la vanité qui bout dedans ses veines ;
Qu'il est plat pour le sens et la conception
Et pour le faire court, pauvre d'invention.

Une telle « exécution » n'était pas pour déplaire au chef de l'Ecole opposée à Malherbe[1], à Théophile, qui retrouvait, sous cette forme, les vers suivants de l'*Elégie à une Dame :*

J'en cognois qui ne font des vers qu'à la moderne,
Qui cherchent à midy Phœbus à la lanterne,
Grattent tant le François qu'ils le déchirent tout,
Blasmant tout ce qui n'est facile qu'à leur goust ;
Sont un mois à cognoistre, en tastant la parole,
Lors que l'accent est rude, ou que la rime est mole ;
Veulent persuader que ce qu'ils font est beau
Et que leur renommée est franche du tombeau ;
Sans autre fondement sinon que tout leur aage
S'est laissé consommer en un petit ouvrage,
Que leurs vers dureront au monde précieux,
Pour ce qu'en les faisant ils sont devenus vieux :
De mesme l'Araignée, en filant son ordure,
Use toute sa vie et ne faict rien qui dure.

1. Voici les vers de Théophile sur Malherbe, de l'*Élégie à une Dame :*

Imite qui voudra les merveilles d'autruy,
Malherbe a tres bien faict, mais il a faict pour luy;
Mille petits voleurs l'escorchent tout en vie,
Quant à moy, ces larcins ne me font point d'envie;
J'approuve que chascun escrive à sa façon :
J'ayme sa renommée, et non pas sa leçon
Ces esprits mendiants, d'une veine infertile,
Prennent à tous propos ou sa rime ou son style,
Et de tant d'ornemens qu'on trouve en luy si beaux
Joignent l'or et la soye à de vilains lambeaux
Pour paroistre aujourd'huy d'aussi mauvaise grâce
Que parut autrefois la corneille d'Horace

Lingendes (Jean de).

Ils blasment, degoustés, l'*Iris* de Lingendes,
Disant qu'il estoit bon pour faire des legendes
Et que trop familier, vulgaire et complaisant,
Pour se rendre plus doux, il parle en paysant....

Le charmant poème de Lingendes : *Les changements de la Bergère Iris* avait obtenu un grand succès. La première édition est de 1605 ; il avait été réimprimé en 1614 (Paris et Rouen) et en 1618 (Rouen, Lyon, Tournon).

Saint-Amant [1].

Disent que Saint-Amant ressemble le tonnerre
Tantost voisin du Ciel et tantost de la terre....

Saint-Amant n'avait encore rien publié. A Paris, on ne le connaissait que pour quelques pièces qui circulaient en manuscrit : *La Solitude*, au président de Bernières ; le poème *L'Arion* (voisin du *Ciel*) au duc de Montmorency; des pièces bachiques (voisines de la *Terre*) : *La Chambre du Desbauché* et *La Débauche*; ces deux dernières parodiées devaient être à tort, en 1624, attribuées à Théophile par des témoins à charge lors de son procès.

Hardy (Alexandre).

Que les vers de Hardy n'ont point d'égalité ;
Que le nombre luy plaist plus que la qualité,
Qu'il est capricieux en diable....

La production de Hardy a été considérable ; mais le style de ce dramaturge est, comme le dit M. Ed. Tricotel, trivial et incorrect au delà de toute expression. En 1622, le théâtre de Hardy n'était pas imprimé, il ne le sera qu'en 1623 et 1624.

L'Estoile (Claude de).

. . . . . et que L'Estoile
Prend un peu trop de vent qui enfle trop sa voile ;
Qu'il se hasarde trop, et que mauvais nocher,
Il ne cognoist en mer ny coste ny rocher....

Claude de L'Estoile, sieur du Saussay, fils de Pierre de L'Estoile, l'auteur des *Mémoires-Journaux*, n'avait, comme Saint-Amant, de réputation que par des vers manuscrits ; ses premières poésies seront

1. *La Satyre du Temps* porte Saint-Amour ; quoiqu'il y ait eu un collecteur de chansons de ce nom, il n'est pas douteux qu'il soit ici question de Saint-Amant, nous sommes en présence d'une faute d'impression.

réunies quatre ans plus tard, en 1626, dans le *Recueil des plus beaux vers de ce temps, de MM. Malherbe, Racan, Maynard.... Paris, Toussainct du Bray.*

Ronsard.

Que Ronsard est pédant et que tous les authcurs
Qui furent de son temps n'estoient qu'imitateurs,
Qu'ils ont tous desrobé d'Homère et de Virgile,
Et n'ont pas seulement espargné l'Évangile....

C'est exactement ce qu'avait dit Théophile, avec plus d'équité, dans son chapitre premier de *La Première Journée :*

« Ronsard, par la vigueur de l'esprit et la vive imagination, a mille choses comparables à la magnificence des anciens Grecs et Latins et a mieux reüssi à leur ressembler qu'alors qu'il les a voulu traduire, et qu'il a pris plaisir à les contrefaire, comme en ce *Cytherean, Patarean, par qui le trepied Tymbrean.* Il semble qu'il se veuille rendre incognu pour paroistre docte, et qu'il affecte une fausse réputation de nouveau, et hardy Escrivain. Dans ces termes estrangers, il n'est point intelligible pour François. Ces extravagances ne font que desgouster les sçavants, et estourdir les foibles. On appelle cette façon d'usurper des termes obscurs et impropres, les uns barbarie, et rudesse d'esprit, les autres Pedanterie, et suffisance. Pour moy je croy que c'est un respect et une passion que Ronsard avoit pour ces anciens à trouver excellent tout ce qui venoit d'eux, et chercher de la gloire à les imiter par tout[1]. »

Si Nicolas Bezançon parle ici on reconnaîtra difficilement l'auteur de l'ode « pindarique » à Gilles Durant de La Bergerie !

Théophile de Viau.

Mesme ils disent de toy que ton esprit malsain
S'extravague souvent au cours de son dessein....

Besançon ne fait que répéter ce que Théophile avait dit de lui-même[2] :

Je ne veux point unir le fil de mon subject :
Diversement je laisse et reprens mon object,
Mon âme imaginant n'a point la patience
De bien polir les vers et ranger la science.
La reigle me desplaist, j'escris confusément
Jamais un bon esprit ne fait rien qu'aisément....

Garnier (Claude).

Que Garnier sent le grain reclus....

Claude Garnier est le dernier tenant de Ronsard au XVIIe siècle, c'est le rimeur de cour par excellence ; il se proclamait *poète royal.*

1. P. 19 de l'édition originale de 1623.
2. *Elégie à une Dame.*

Mécontent, aigri, jaloux de Théophile qui, selon lui, usurpait la place qu'il eût dû occuper, il était cordialement détesté de tous ceux qu'il enviait. Besançon, le peignant en deux mots, faisait allusion à son culte pour le chef de la Pléiade dont Garnier croyait continuer la tradition par ses *vers lyriques*. C'est à lui que pensait Théophile quand il écrivait :

« C'est une dévotion louable, et digne d'une belle âme, que d'invoquer au commencement d'une œuvre, des puissances souveraines ; mais les chrestiens n'ont que faire d'Apollon ny des Muses, et nos vers d'aujourd'huy, qui ne se chantent point sur la Lire ne se doivent point nommer *Liriques*, non plus que les autres héroïques, puis que nous ne sommes plus au temps des Héros, et toutes ces singeries ne sont ny du plaisir ny du profit d'un bon entendement[1]. »

Il est possible que « le grain reclus » ait exaspéré Claude Garnier et qu'il ait rendu Théophile responsable de l'attaque de Besançon, ne pouvant s'en prendre à ce dernier. Il devait en effet, un an après, en juillet 1623, à la veille des poursuites engagées contre le coryphée des libertins par Mathieu Molé, le vilipender dans une violente diatribe[2] accompagnée d'un quatrain ridicule[3].

Porchères (Laugier de)

. . . . . et que Porchère
Mercenaire au profit, met sa muse à l'enchère....

Besançon se rappelait son fameux sonnet sur les yeux de la duchesse de Beaufort : *Ce ne sont pas des yeux, ce sont plutôt des Dieux.* Laugier de Porchères avait le droit de plaider les circonstances atténuantes. Un poète de profession, c'est-à-dire « pauvre », se serait bien gardé de parler de « mercenaire au profit » et de « Muse à l'enchère » ; en d'autres termes de faire fi des largesses des Mécènes des gens de lettres. Cette cruauté du Besançon de *La Satyre du Temps* envers ses confrères en Apollon le place, parmi eux, à l'état d'exception.

Un autre rimeur, Boissières, devait cependant, vers 1625, consacrer toute une « satyre sans venin » à la « Pauvreté des Muses[4]. »

Pour réhabiliter Porchères, non comme poète mais comme cri-

1. *Œuvres de Théophile. Seconde partie*, 1623, *Première Journée*, chap. 1er, p. 20.

2. Une première attaque inconnue de Claude Garnier contre Théophile de Viau (*Le libertinage au XVIIe siècle. Mélanges.* Paris, 1920.

3. Au poète farouche de ce temps, qui mesprise la très illustre et très royalle *Muse de Ronsard :*

La Muse de Ronsard sera tousjours Royale,
A tout jamais vivront ses vers très relevez;
Mais les tiens descendront dedans l'Orque infernale
Où ils coulent desjà par le trou des privés.
Le Satyrique François S. l. n. d. (1623).

4. Dans cette curieuse satyre : *La Pauvreté des Muses*, Boissières cite : Malherbe, Saint-Amant, Faret, Claude de L'Estoille, Croisille, Maynard, Gombauld, Mail-

tique, ajoutons que Maynard le tenait en grande estime et qu'il lui soumettait ses épigrammes[1].

Sigognes, Regnier et Desportes.

Que Sigognes, Regnier et l'abbé de Tyron
Firent à leur trespas comme le bon larron :
Ils se sont repentis ne pouvant plus mal faire,
Impuissans aux effets de l'amoureux mystère,
Semblables à celuy qui sur un eschaffaut,
Avec un cœur contrit lève les yeux en haut,
Et promet que s'il peut eschapper au supplice,
De la sainte vertu il reprendra la lice,
Fera mieux que jamais, visitera l'autel
Du bienheureux saint Jacque, honneur de Compostelle ..

Il n'y a pas là de jugement sur les écrits de Sigognes, Regnier et Desportes. Cette abstention est-elle volontaire? Est-ce que Besançon craignait d'en dire trop de bien, ou plutôt d'en dire du mal, surtout des deux premiers? Il se contente uniquement de constater qu'ils se sont repentis « ne pouvant plus mal faire » ou mieux « de ce qu'ils ne pouvaient plus faire. »

Malleville.

Disent que Malleville, avecques sa *Clytie*,
Divin, métamorphose une rose en ortie....

La Métamorphose de Clytie en rose ne verra le jour que vingt-sept ans après (1649), dans les *Poésies du sieur de Malleville*, in-4°. En 1622, Malleville n'avait que vingt-cinq ans. Il était l'ami de Frénicle et de Colletet, incriminés, l'année suivante, au même titre que Théophile, dans le procès du *Parnasse Satyrique* (11 juillet 1623).

Racan.

Jappent après Racan, envient son renom,
Trouvant son vers barbare autant comme son nom.

C'est comme disciple de Malherbe que Racan se trouve maltraité alors que Malleville est exalté. Son bagage poétique était mince en 1621 : quelques pièces dans la seconde édition des *Délices de la Poésie Françoise* de 1618 et dans l'édition de 1620.

Gombauld (Ogier de).

Que Gombauld embrassant la façon d'Italie
Pour son *Endymion* a délaissé Thalie.

liet, Porchères, Racan, Bordier, Daudiguier, Du Verdier le fils et Boisrobert. Elle a été reproduite dans *Les Variétés bibliographiques* d'Ed. Tricotel, et nous avons donné les variantes du Ms. Conrart dans la *Bibliographie des Recueils collectifs de Poésies publiées de* 1597 *à* 1700, t. II, p. 163.

1. *Les lettres du Président Maynard*, 1652, in-4°.

Grâce à Besançon, nous apprenons que Gombauld avait déjà composé son roman *L'Endymion*, dédié à la reine-mère, mis sous la presse seulement en 1624[1] et aussi une pastorale, *L'Amaranthe*, éditée en 1623, peut-être même la tragédie, *Les Danaïdes*, en 1658.

Nasse.

Que Nasse est un censeur et qu'il n'est satisfait,
Tant il est plein de vent que de ce qu'il a fait.

Sur ce rimeur obscur, ami d'Alexandre Hardy, renvoyons à M. Tricotel ; cet érudit ne cite de Nasse qu'une traduction en prose de *L'Art d'aimer*, d'Ovide, Lyon, 1622[2], qui est suivie de stances élogieuses d'un intime de Desternod, le lyonnais Henry Fagot.

Du Bartas (Saluste).

Rien n'évite leurs coups, ils disent que Bartas
La terre avec le ciel amoncelle en un tas,
Qu'il veut parler de tout et que sa poésie
Est aujourd'huy, sans plus, toute rance et moisie.

Appréciation sévère et qui n'a guère chance d'être émise par un contemporain de Du Bartas. Nous avons déjà indiqué le motif — uniquement bibliographique, selon nous — pour lequel Besançon s'est occupé de Ronsard et de Du Bartas.

De cet examen rapide, retenons — et le fait est d'importance — que Besançon est au courant des productions *non encore imprimées* des poètes derniers venus comme Malleville (vingt-cinq ans), Claude de l'Estoile (vingt-cinq ans), Saint-Amant (vingt-sept ans), productions fort prisées à la Cour, et auxquelles un « vieux » rimeur n'aurait attaché aucune importance.

Nous sommes étonné que *La Satyre du Temps* soit muette sur François Maynard, dont les épigrammes et les Priapées étaient déjà justement célèbres. Est-ce que Besançon a oublié le président d'Aurillac, parce que celui-ci, quittant rarement sa province, n'avait pas

1. Un passage de l'*Historiette* de Tallemant sur Gombauld retrace l'histoire du roman *L'Endymion* : « Il en avait fait tant de lectures avant de le faire imprimer que M. de Candale, quand le livre fut mis au jour, dit que la deuxiesme édition ne valait pas la première, car il lit bien et fait valoir ce qu'il lit. »

2. Le privilège est du 7 avril 1621. Cet ouvrage a-t-il paru avant ou après la composition de *La Satyre du Temps*? Il est impossible de répondre nettement à cette question. On rencontre de Nasse une pièce de trente-deux vers (peut-être même deux, si celle qui la précède, de quarante-huit vers et qui est anonyme, est de lui) en tête de : *Les Chastes et Loyales Amours de Théagène et Cariclée, réduictes du Grec de l'Histoire d'Héliodore en huit poëmes dragmatiques ou Théatres consécutifs. Par Alexandre Hardy, Parisien. Paris, Jacques Quesnel,* M.DC.XXIII (1623,) in-8°.

eu l'occasion de le rencontrer, ou est-ce qu'il n'a pas voulu s'exposer à une réplique cinglante, connaissant le caractère rancunier et irascible du personnage. Nous laissons à chacun le soin de s'arrêter à l'une ou à l'autre de ces hypothèses.

IV

Groupons, en les répétant, les résultats partiels de notre analyse de *La Satyre du Temps*, au point de vue de l'âge probable de son auteur :

I. La dédicace à Théophile écarte l'hypothèse que cet auteur ait vécu au temps de Ronsard, de Du Bartas et de Desportes.

II. Ses doctrines littéraires sont nettement les doctrines de Théophile et non celles de Ronsard ou de Malherbe.

III. Son silence à l'égard des membres de la Pléiade (sauf Ronsard) est assez significatif ; s'il avait aimé et pratiqué leurs œuvres, il n'aurait pas complètement négligé ses aînés, alors même, il est vrai, que le titre *La Satyre du Temps* les en excluait.

IV. S'il nomme Ronsard et Du Bartas, c'est parce que ces deux poètes ont eu de nombreuses réimpressions de 1605 à 1622.

V. Ses jugements sur Ronsard et Malherbe se rencontrent avec ceux de Théophile, particulièrement sur le premier.

VI. La mention qu'il fait de vers inédits en 1622, de jeunes poètes (Malleville, Claude de L'Estoile, Saint-Amant), d'un roman et de pièces de théâtre de Gombauld, qui ne seront imprimés que longtemps après, montre qu'il fréquentait la Cour et appartenait à la génération de Théophile et de ses protecteurs : Candale, Clermont-Lodève, Montmorency.

VII. Les railleries sur *La Muse à l'Enchère*, de Laugier de Porchères, font de lui, non un rimeur pauvre, mais un rimeur en situation de se passer de Mécène, comme le précise d'ailleurs la dédicace de *La Satyre du Temps* à un ex-banni !

VIII. La façon dont il parle de la mort « édifiante » de Desportes, Sigognes et Regnier est d'un libertin ; il raille leur conversion *in extremis !*

De cet ensemble de présomptions « concordantes », dont aucune ne paraît s'appliquer à Nicolas Bezançon, né au plus tard vers 1562 ou 1563[1], il résulte que *La Satyre du Temps* lui a été attribuée à tort par Ed. Tricotel. Nous trompons-nous? C'est possible. Mais, si nous avons raison, quel est le Besançon auteur de cette satire ?

1. Nous serions assez porté à faire de ce Nicolas Bezançon le fils de Louis Bezançon, à qui un oncle, qui s'appelait Nicolas, marchand, bourgeois de Paris, avait fait deux donations alors que Louis était étudiant à l'Université de Paris :

V

A défaut de Nicolas, voici un autre Besançon, qui nous paraît remplir toutes les conditions requises pour revendiquer *La Satyre du Temps*. Il est jeune et il est poète, il est homme de cour et il est libertin ; il est digne, en un mot, de se réclamer de Théophile. Ce Besançon, c'est Charles de Besançon de Bazoches, fils de Charles de Besançon, seigneur de Souligné et de Bouchemont, gentilhomme de la Chambre de Catherine de France, duchesse de Bar, et de Madeleine Horric. On ne sait pas exactement la date de sa naissance ; mais on peut la placer avec certitude entre 1595 et 1599. Le 30 juin 1619 il avait épousé Marie d'Héricourt, fille de Charles d'Héricourt, maréchal de camp, seigneur de Courcelles, et de Catherine d'Anglure, dont il eut un fils, Charles, et une fille, Marie. Entré au service du maréchal de Lesdiguières en qualité de secrétaire[1], c'est à lui-même que Besançon a appliqué ces vers de *La Satyre du Temps :*

> Bref ils glosent sur tout, disent qu'un secrétaire
> Doit faire sa missive et au surplus se taire,
> Ne parler point en vers et la plume au talon,
> Causeur suivre plustot Mercure qu'Apollon....

Dès l'année 1625, il est commissaire général des guerres et exploite cette situation avec plus d'habileté peut-être que de délicatesse, tout en gardant les limites au delà desquelles il eut été poursuivi comme concussionnaire. Besançon ne se fit pas faute, si on en croit Bassompierre, « d'emplir ses bouges » de l'argent destiné à l'entretien des troupes. Nous ne raconterons pas sa vie, qui a été des plus mouvementée[2]. Notons seulement que, le 7 juillet 1629, il était condamné, par jugement des maréchaux de Bassompierre et de Schomberg, sur la plainte du maréchal d'Estrées qui l'accusait de malversations, à avoir la tête tranchée. Besançon vit sa peine commuée ; il resta enfermé à For-Lévêque très peu de temps. Redevenu libre, il se jeta dans le parti des mécontents, dont Gaston d'Orléans était le chef ; mais dès 1634 il rentrait en grâce. Lieutenant général

la première d'une créance de vingt-sept livres tournois, le 25 octobre 1542 ; la seconde d'une créance de seize livres dix sols tournois et d'une rente de dix sols parisis, le 6 août 1543 (*Archives nationales, Insinuations du Châtelet*, Y 88, f. 220 v. et Y 89, f. 64. Ces générosités de l'oncle peuvent expliquer pourquoi le fils de Louis portait le prénom de Nicolas.

1. Voir l'historiette de Gaston d'Orléans et de l'archevêque de Bordeaux (*Tallemant*).

2. On trouve des détails fort curieux sur la vie de Charles de Besançon dans la notice consacrée à son frère, l'auteur des *Mémoires de Du Plessis-Besançon*, placée en tête de ces *Mémoires*, publiés pour la *Société de l'Histoire de France*, par le comte Horric de Beaucaire, 1892.

en 1653, puis conseiller et commissaire général des guerres pour tout le royaume, il se retira en 1658 et mourut le 7 juillet 1669.

Quant à ses premières poésies, en dehors de celles signées C. D. B, qui ont paru dans *Le Cabinet Satyrique* (1618) dont il est le collecteur, elles sont perdues [1], ou il a oublié de les signer. Celles de son âge mûr sont éparses dans de nombreux manuscrits de chansons libertines datant de la régence d'Anne d'Autriche et de la Fronde. Tallemant nous a conservé de lui un impromptu sur une chanson : *Que le cabaret a d'appas*, dont le refrain était :

Mais parce qu'au tac tac du couteau
On a tout ce que l'on demande.

Couplet.

Gaston, qui sçavez mieux que nous
Tous les secrets de la taverne,
De cettuy-cy, souvenez-vous,
Ou bien je crains qu'on ne vous berne :
Ma foi ne faittes pas le veau,
Frappez si fort qu'on vous entende,
Puisqu'au seul tac tac du couteau
On a tout ce que l'on demande [2].

Charles de Besançon était donc digne de célébrer Théophile et de signer *La Satyre du Temps*. C'est, en tout cas, notre sentiment. Si cette pièce est bien due à ce noble personnage, elle reflète les opinions qui avaient cours en 1621 chez les jeunes seigneurs qui se piquaient de littérature.

FRÉDÉRIC LACHÈVRE.

1. L'édition des *Satyres de Regnier* de 1617 : *Les Satyres et autres œuvres Folastres du Sr Regnier. Dernière édition, reveuë, corrigée et augmentée de plusieurs pièces de pareille estoffe, tant des Sieurs de Sigogne, Motin, Touvent et Bertelot, qu'autres des plus beaux Esprits de ce temps. A Paris, chez Pierre Chevalier près les Matruhins (sic) à l'image Saint-Pierre.* M.DCXVII (1617). *Avec privilege du roy*, contient *L'Escume des œuvres poétiques du sieur de B...* ; en tout dix-neuf pièces. Cette initiale désigne-t-elle Charles de Besançon? Nous n'osons l'affirmer. Voir *Le Libertinage au XVIIe siècle, Les Recueils collectifs de Poésies Libres et Satyriques, publiés de 1600 jusqu'à la mort de Théophile de Viau* (1626). Paris, 1915, p. 28 et 84, et pour l'attribution du *Cabinet Satyrique*, consulter le *Supplément aux Additions et Corrections* (à paraître).

2. La chanson à laquelle ce refrain a été empruntée a paru dans le florilège suivant : *Le Cabinet des Chansons plaisantes et recreatives. Dédiées aux esprits curieux et amateurs de bien chanter, et boire au cabaret. A Paris, chez Pierre Deshayes, ruë de La Harpe, à l'Escu de France, proche la Roze Rouge*, M.DC.XXXI (1631), in-16 (N., Ye 2631, rés.). En voici le premier couplet (sur trois) :

Que le Cabaret a d'appas,
Je n'ay point laict de bons repas,
Que son sejour m'est agreable,
Qu'en ce divin lieu delectable,
Non pour le vin friant et beau,
Ny pour la delicate viande,
Mais parce qu'au tac du couteau
Il vient tout ce que l'on demande.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

University of British Columbia Library

DUE DATE

FORM 310

UNIVERSITY OF B.C. LIBRARY
3 9424 02274 2065

DISCARD